

Liste des catégories de déchets admissibles

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
<b>01</b>	<b>DECHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIERES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINERAUX</b>					
01.01	Déchets provenant de l'extraction des minéraux					
01.01.01	déchets provenant de l'extraction des minéraux métallifères		X			
01.01.02	déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifères		X			
01.02	Déchets provenant de la préparation des minéraux	X				
01.03	Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères					
01.03.01		X				
01.03.02		X				
01.03.03		X				
01.03.05*	autres stériles contenant des substances dangereuses		X			
01.03.06	stériles autres que ceux visés aux rubriques 01 03 04 et 01 03 05		X			
01.03.07*	autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères		X			
01.03.08	déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 03 07*		X	X		
01.03.09	boues rouges issues de la production d'alumine autres que celles visées à la rubrique 01 03 07		X			
01.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X			
01.04	Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères					
01.04.01		X				
01.04.02		X				
01.04.03		X				
01.04.05		X				
01.04.06		X				
01.04.07*	déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères		X			
01.04.08	déchets de graviers et débris de pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07		X			
01.04.09	déchets de sable et d'argile		X			
01.04.10	déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07		X	X		
01.04.11	déchets de la transformation de la potasse et des sels minéraux autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07		X			
01.04.12	stériles et autres déchets provenant du lavage et du nettoyage des minéraux autres que ceux visés aux rubriques 01 04 07 et 01 04 11		X			
01.04.13	déchets provenant de la tailles et du sciage des pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07		X			
01.04.99	déchets non spécifiés ailleurs		X			

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
01.05	Boues de forage et autres déchets de forage						
	01.05.01		X				
	01.05.04	boues et autres déchets de forage contenant de l'eau douce		X	X	X	
	01.05.05*	boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures			X	X	
	01.05.06*	boues et autres déchets de forage contenant des substances dangereuses			X	X	
	01.05.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X		
02	<b>DECHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE AINSI QUE DE LA PREPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS</b>						
02.01	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche						
	02.01.01	boues provenant du lavage et du nettoyage		X	X	X	
	02.01.03	déchets de tissus végétaux		X	X	X	
	02.01.04	déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages)			X	X	
	02.01.07	fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents, collectés séparément et traités hors site			X	X	
	02.01.08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses			X		
	02.01.09	déchets agronomiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08			X		
		02.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
02.02	Déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et autres aliments d'origine animale						
	02.02.01	boues provenant du lavage et du nettoyage			X	X	
	02.02.02	déchets de tissus animaux			X		
	02.02.03	matières impropres à la consommation ou à la transformation			X	X	
	02.02.04	boues provenant du traitement in situ des effluents				X	
		02.02.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
02.03	Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, du thé et du tabac, de la production de conserves, de la production de levures et d'extraits de levures, de la préparation et de la fermentation de mélasses						
	02.03.01	boues provenant du lavage, du nettoyage, de l'épluchage, de la centrifugation et de la séparation			X	X	
	02.03.02	déchets d'agents de conservation			X		
	02.03.03	déchets de l'extraction aux solvants			X	X	
	02.03.04	matières impropres à la consommation ou à la transformation			X	X	
	02.03.05	boues provenant du traitement in situ des effluents			X	X	
		02.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
02.04	Déchets de la transformation du sucre						
	02.04.01	terre provenant du lavage et du nettoyage des betteraves			X	X	
	02.04.02	carbonate de calcium déclassé		X	X	X	
	02.04.03	boues provenant du traitement in situ des effluents			X	X	
		02.04.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
02.05	Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers						
	02.05.01	matières impropres à la consommation ou à la transformation			X	X	
	02.05.02	boues provenant du traitement in situ des effluents			X	X	
		02.05.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
02.06	Déchets de boulangerie, pâtisserie, confiserie					
	02.06.01	matières impropres à la consommation ou à la transformation		X	X	
	02.06.02	déchets d'agents de conservation		X		
	02.06.03	boues provenant du traitement in situ des effluents		X	X	
	02.06.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
02.07	Déchets provenant de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (sauf café, thé et cacao)					
	02.07.01	déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières		X	X	
	02.07.02	déchets de la distillation de l'alcool		X		
	02.07.03	déchets de traitement chimiques		X		
	02.07.04	matières impropres à la consommation ou à la transformation		X	X	
	02.07.05	boues provenant du traitement in situ des effluents		X	X	
	02.07.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
03	<b>DECHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PATE A PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON</b>					
03.01	Déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles					
	03.01.01	déchets d'écorce et de liège	X	X	X	
	03.01.02		X			
	03.01.03		X			
	03.01.04 *	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses		X	X	
	03.01.05	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04		X	X	
	03.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
03.02	Déchets des produits de protection du bois					
	03.02.01*	composés organiques non halogénés de protection du bois		X		
	03.02.99	produits de protection de bois non spécifiés ailleurs		X		
03.03	Déchets provenant de la production et de la transformation de papier, de carton et de pâte à papier					
	03.03.01	déchets d'écorce et de bois		X	X	
	03.03.02	liqueurs vertes (provenant de la récupération de liqueur de cuisson)		X	X	
	03.03.04		X			
	03.03.05	boues de désencrage provenant du recyclage du papier		X	X	
	03.03.06		X			
	03.03.07	refus séparés mécaniquement provenant du broyage de déchets de papier et de carton		X	X	
	03.03.09	déchets de boues résiduelles de chaux	X	X	X	
	03.03.10	refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique		X	X	
	03.03.11	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 03 03 10		X	X	
	03.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
<b>04</b>	<b>DECHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE</b>					
4.01	Déchets de l'industrie du cuir					
	04.01.09	déchets provenant de l'habillement et des finitions		X	X	
04.02	Déchets de l'industrie textile					
	04.02.01		X			
	04.02.02		X			
	04.02.03		X			
	04.02.04		X			
	04.02.05		X			
	04.02.06		X			
	04.02.07		X			
	04.02.08		X			
	04.02.09	matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère)		X	X	
	04.02.10	matières organiques issues de produits naturels (par exemple, graisse, cire)		X		
	04.02.12		X			
	04.02.14*	déchets provenant des finitions contenant des		X		
	04.02.15	déchets provenant des finitions autres que ceux teintures et pigments contenant des substances dangereuses		X	X	
	04.02.16*			X		
	04.02.17	teintures et pigments autres que ceux visés à la rubrique 04.02.16		X		
	04.02.19*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	
	04.02.20	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04.02.19*		X	X	
	04.02.21	fibres textiles non ouvrées		X	X	
	04.02.22	fibres textiles ouvrées		X	X	
	04.02.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
<b>05</b>	<b>DECHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PETROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON</b>					
05.01	Déchets provenant du raffinage du pétrole					
	05.01.01		X			
	05.01.03*	boues de fond de cuves		X	X	
	05.01.05*	hydrocarbures accidentellement répandus		X	X	
	05.01.06*	boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements		X	X	
	05.01.08*	autres goudrons et bitumes		X		
	05.01.09*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X		
	05.01.10	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05.01.09		X	X	
	05.01.13	boues du traitement de l'eau d'alimentation des chaudières		X	X	
	05.01.14	déchets provenant des colonnes de refroidissement		X	X	
	05.01.15*	argiles de filtration usées		X		
	05.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
05.03	Catalyseur usés		X			
05.04	Argiles de filtration usées		X			
05.06	Déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon					
	05.06.03*	autres goudrons		X		
	05.06.04	déchets provenant des colonnes de refroidissement		X		
	05.06.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
05.08	Déchets provenant de la régénération de l'huile		X			

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
<b>06</b>	<b>DECHETS DES PROCÉDES DE LA CHIMIE MINÉRALE</b>					
06.02	Déchets provenant de la FFDU de bases					
	06.02.01*	hydroxyde de calcium	X			
	06.02.03*	hydroxyde d'ammonium		X	X	
	06.02.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
06.03	Déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques					
	06.03.01		X			
	06.03.16	oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06.03.15		X		
	06.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X		
06.04	Déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06.03		ne souhaite plus cette rubrique			
06.05	Boues provenant du traitement in situ des effluents					
	06.05.01		X			
	06.05.02*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	X
	06.05.03	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06.05.02		X	X	X
06.06	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du soufre, de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration					
	06.06.01		X			
	06.06.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
06.08	Déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium					
	06.08.01		X			
	06.08.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
06.09	Déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore					
	06.09.01		X			
	06.09.02*	scories phosphoriques				
	06.09.03*	déchets de réactions basées sur le calcium contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances		X	X	X
	06.09.04	déchets de réactions basées sur le calcium autres que ceux visés à la rubrique 06.09.03		X	X	X
	06.09.99	déchets non spécifiés ailleurs				X
06.11	Déchets provenant de la fabrication des pigments inorganiques et des opacifiants					
	06.11.01	déchets de réactions basées sur le calcium provenant de la production de dioxyde de titane		X	X	X
	06.11.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X
06.12	Déchets provenant de la production, de l'utilisation et de la régénération des catalyseurs		X			
06.13	Déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs ( à l'exception de 06.13.01)					
	06.13.02*	charbon actif usé (sauf rubrique 06.07.02)		X		
	06.13.03	noir de carbone		X		
	06.13.05*	sules		X	X	
	06.13.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
07	DECHETS DES PROCEDES DE LA CHIMIE ORGANIQUE					
	07.01	Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base				
		07.01.01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses		X	X	
		07.01.02	X			
		07.01.04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques		X		
		07.01.06	X			
		07.01.08* autres résidus de réaction et résidus de distillation	X	X	X	
		07.01.10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés	X	X	X	
		07.01.11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	
		07.01.12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 01 11	X	X	X	
		07.01.99 déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
	07.02	Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques				
		07.02.01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses		X		
		07.02.02	X			
		07.02.04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques		X	X	
		07.02.06	X			
		07.02.08* autres résidus de réaction et résidus de distillation		X	X	
		07.02.10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	
		07.02.11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	
		07.02.12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11		X	X	
		07.02.13 déchets plastiques		X	X	
		07.02.14* déchets provenant d'additifs contenant des substances dangereuses		X	X	
		07.02.15 déchets provenant d'additifs autres que ceux visés à la rubrique 07 02 14		X	X	
		07.02.16* déchets contenant des silicones dangereux		X	X	
		07.02.17 déchets contenant des silicones autres que ceux mentionnés sous 07 02 16		X	X	
		07.02.99 déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
	07.03	Déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments (sauf section 06.11)				
		07.03.01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses		X	X	
		07.03.02	X			
		07.03.04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques		X	X	
		07.03.06	X			
		07.03.08* autres résidus de réaction et résidus de distillation		X		
		07.03.10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	
		07.03.11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	
		07.03.12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 03 11		X	X	
		07.03.99 déchets non spécifiés ailleurs		X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
07.04	Déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02.01.08 et 02.01.09), d'agents de protection du bois (sauf section 03.02) et d'autres biocides						
	07.04.01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses			X	X	
	07.04.04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			X		
	07.04.08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation			X		
	07.04.10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	X	
	07.04.11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			X	X	
	07.04.12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07.04.11			X	X	
	07.04.13*	déchets solides contenant des substances dangereuses			X	X	
	07.04.99	déchets non spécifiés ailleurs			X	X	
07.05	Déchets provenant de la FFDU de produits pharmaceutiques						
	07.05.01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses			X	X	
	07.05.02		X				
	07.05.04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			X	X	
	07.05.06		X				
	07.05.08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation			X	X	
	07.05.10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	X	
	07.05.11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			X	X	
	07.05.12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07.05.11			X	X	
	07.05.13*	déchets solides contenant des substances dangereuses			X	X	
07.05.14	déchets solides autres que ceux visés à la rubrique 07.05.13			X	X		
07.05.99	déchets non spécifiés ailleurs			X	X		
07.06	Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques						
	07.06.01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses			X	X	
	07.06.02		X				
	07.06.04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			X	X	
	07.06.06*		X				
	07.06.08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation			X	X	
	07.06.10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	X	
	07.06.11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			X	X	
	07.06.12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07.06.11			X	X	
07.06.99	déchets non spécifiés ailleurs			X	X		
07.07	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs						
	07.07.01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses			X	X	
	07.07.02		X				
	07.07.04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			X	X	
	07.07.06		X				
	07.07.08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation			X	X	
	07.07.10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés			X	X	
	07.07.11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			X	X	
	07.07.12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07.07.11		X	X	X	
07.07.99	déchets non spécifiés ailleurs			X	X		

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
08	<b>DECHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIES), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION</b>					
08.01	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis					
	08.01.02		X			
	08.01.03		X			
	08.01.04		X			
	08.01.05		X			
	08.01.06		X			
	08.01.07		X			
	08.01.08		X			
	08.01.09		X			
	08.01.10		X			
	08.01.11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		X		
	08.01.12	déchets de peintures et vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11		X		
	08.01.13*	boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses		X	X	
	08.01.14	boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13		X	X	
	08.01.15*	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses		X	X	
	08.01.16	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15		X	X	
	08.01.17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses		X	X	
	08.01.18	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17		X	X	
	08.01.19*	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses		X	X	
	08.01.20	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19		X	X	
	08.01.21*	déchets de décapants de peinture ou vernis		X	X	
	08.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
08.02	Déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques)					
	08.02.01	déchets de produits de revêtement en poudre		X	X	
	08.02.02	boues aqueuses contenant des matériaux céramiques		X	X	
	08.02.03	suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques		X	X	
	08.02.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
08.03	Déchets provenant de la FFDU d'encre d'impression					
	08.03.02		X			
	08.03.03		X			
	08.03.06		X			
	08.03.07	boues aqueuses contenant de l'encre		X	X	
	08.03.08	déchets liquides aqueux contenant de l'encre		X	X	
	08.03.09		X			
	08.03.12*	déchets d'encre contenant des substances dangereuses		X	X	
	08.03.13	déchets d'encre autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12		X	X	
	08.03.14*	boues d'encre contenant des substances dangereuses		X	X	
	08.03.15	boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14		X	X	
	08.03.16*	déchets de solutions de morsure		X	X	
	08.03.17*	déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses		X	X	
	08.03.18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17		X	X	
	08.03.19*	huiles dispersées		X	X	
	08.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	



Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
08.04	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics ( y compris produits d'étanchéité)					
	08.04.02		X			
	08.04.06		X			
	08.04.07		X			
	08.04.08		X			
	08.04.09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		X		
	08.04.10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08.04.09		X		
	08.04.11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		X	X	
	08.04.12	boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08.04.11		X	X	
	08.04.13*	boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		X	X	
	08.04.14	boues aqueuses contenant des colles ou mastics autres que celles visées à la rubrique 08.04.13		X	X	
	08.04.15*	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		X		
	08.04.16	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08.04.15		X		
	08.04.17*	huile de résine		X		
	08.04.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
09	DECHETS DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE					
09.01	Déchets provenant de l'industrie photographique					
	09.01.01*	bains de développement aqueux contenant un activateur		X	X	
	09.01.02*	bains de développement aqueux pour plaques offset		X	X	
	09.01.03*	bains de développement contenant des solvants		X	X	
	09.01.04*	bains de fixation		X	X	
	09.01.05*	bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation		X	X	
	09.01.08	pellicules et papiers photographiques sans argent ni composés de l'argent		X	X	
	09.01.10	appareils photographiques à usage unique sans piles			X	
	09.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	
10	DECHETS PROVENANT DE PROCÉDES THERMIQUES					
10.01	Déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)					
	10.01.01	mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10.01.04)		X	X	X
	10.01.02	cendres volantes de charbon		X	X	
	10.01.03	cendres volantes de tourbe et de bois non traité		X	X	X
	10.01.04*	cendres volantes et cendres sèches sous chaudière d'hydrocarbures		X	X	
	10.01.05	déchets solides de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée		X		X
	10.01.06		X			
	10.01.07	boues de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée		X		X
	10.01.08		X			
	10.01.10		X			
	10.01.12		X			
	10.01.13*	cendres volantes provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles		X	X	X
	10.01.14*	mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses		X	X	X
	10.01.15	mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération autres que ceux visés à la rubrique 10.01.14		X	X	X
10.01.16*	cendres volantes provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses		X	X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
10.01.17	cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16		X	X	X	X
10.01.18*	déchets provenant de l'épuration des gaz contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.01.19	déchets provenant de l'épuration des gaz autres que ceux visés aux rubriques 10 01 05, 10 01 07 et 10 01 18		X	X	X	X
10.01.20*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.01.21	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 10 01 20		X	X	X	X
10.01.22*	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.01.23	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières autres que celles visées à la rubrique 10 01 22		X	X	X	
10.01.24	sables provenant de lits fluidisés		X	X	X	
10.01.25	déchets provenant du stockage et de la préparation des combustibles des centrales à charbon		X	X	X	
10.01.26	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement		X	X	X	
10.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X	
10.02	Déchets provenant de l'industrie de l'acier					
10.02.01	déchets de laitiers de hauts fourneaux et d'aciéries		X			X
10.02.02	laitiers non traités		X			X
10.02.03		X				
10.02.04		X				
10.02.05		X				
10.02.06		X				
10.02.07*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.02.08	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 07		X	X	X	X
10.02.10	battitures de laminoir		X	X	X	
10.02.11*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures			X		
10.02.12	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 02 11			X		
10.02.13*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.02.14	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 13		X	X	X	X
10.02.15	autres boues et gâteaux de filtration		X	X	X	X
10.02.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X	X
10.03	Déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium					
10.03.01		X				
10.03.02	déchets d'anodes		X	X		
10.03.03		X				
10.03.04*	scories provenant de la production primaire		X			
10.03.05	déchets d'alumine		X	X		X
10.03.06		X				
10.03.07		X				
10.03.08*	scories salées de production secondaire		X	X	X	
10.03.09*	crasses noires de production secondaire		X	X		
10.03.11		X				
10.03.12		X				
10.03.13		X				
10.03.14		X				
10.03.16	écumes autres que celles visées à la rubrique 10 03 15			X		
10.03.17*	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes			X	X	
10.03.18	déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 03 17			X	X	
10.03.19*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X	X	
10.03.20	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 03 19		X	X	X	X

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
	10.03.21*	autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses		X	X	X	
	10.03.22	autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) autres que celles visées à la rubrique 10 03 21		X	X	X	X
	10.03.23*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X	X	
	10.03.24	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 23		X	X	X	X
	10.03.25*	boues et gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X	X	
	10.03.26	boues et gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 25		X	X	X	X
	10.03.27*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures			X	X	
	10.03.28	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 03 27		X	X	X	
	10.03.29*	déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires contenant des substances dangereuses		X	X	X	
	10.03.30	déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires autres que ceux visés à la rubrique 10 03 29		X	X	X	
	10.03.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X	X
10.08	Déchets provenant de la pyrometallurgie d'autres métaux non ferreux						
	10.08.01*		X				
	10.08.02*		X				
	10.08.03*		X				
	10.08.04	fines et poussières		X			
	10.08.05*		X				
	10.08.06*		X				
	10.08.07*		X				
	10.08.08*	scories salées provenant de la production primaire et secondaire		X			
	10.08.09	autres scories		X			
	10.08.11	crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 08 10		X			
	10.08.12*	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes			X		
	10.08.13	déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 08 12			X		
	10.08.14	déchets d'anodes		X			
	10.08.15*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses		X			
	10.08.16	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 08 15		X			
	10.08.17*	boues et gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X		
	10.08.18	boues et gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 08 18		X	X		
	10.08.19*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures		X	X		
	10.08.20	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 08 19		X	X		
	10.08.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X		
10.09	Déchets de fonderie de métaux ferreux						
	10.09.01		X				
	10.09.02		X				
	10.09.03	laitiers de four de fonderie		X			X
	10.09.04		X				
	10.09.05*	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses		X			
	10.09.06	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 05		X			
	10.09.07*	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses		X			

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
10.09.06	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10.09.07		X			
10.09.09*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X		
10.09.10	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10.09.09		X	X		
10.09.11*	autres fines contenant des substances dangereuses		X	X		
10.09.12	autres fines non visées à la rubrique 10.09.11		X			
10.09.13*	déchets de liants contenant des substances dangereuses		X			
10.09.14	déchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10.09.13		X			
10.09.15*	révélateur de criques usagé contenant des substances dangereuses		X			
10.09.16	révélateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10.09.15		X			
10.09.99	déchets non spécifiés ailleurs		X			
10.10	<b>Déchets de fonderie de métaux non ferreux</b>					
10.10.01		X				
10.10.02		X				
10.10.03	lalliers de four de fonderie		X			X
10.10.04		X				
10.10.05*	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses		X			
10.10.06	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10.10.05		X			
10.10.07*	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses		X			
10.10.08	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10.10.07		X			
10.10.09*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X		
10.10.10	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10.10.09		X	X		
10.10.11*	autres fines contenant des substances dangereuses		X	X		
10.10.12	autres fines non visées à la rubrique 10.10.11		X	X		
10.10.13*	déchets de liants contenant des substances dangereuses		X	X		
10.10.14	déchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10.10.13			X		
10.10.15*	révélateur de criques usagé contenant des substances dangereuses			X		
10.10.16	révélateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10.10.15			X		
10.10.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X		
10.11	<b>Déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers</b>					
10.11.01		X				
10.11.02		X				
10.11.03	déchets de matériaux à base de fibre de verre		X			
10.11.04		X				
10.11.05	fines et poussières		X	X		
10.11.08		X				
10.11.09*	déchets de préparation avant cuisson contenant des substances dangereuses		X			
10.11.10	déchets de préparation avant cuisson autres que ceux visés à la rubrique 10.11.09		X			
10.11.11*	petites particules de déchets de verre et poudre de verre contenant des métaux lourds (par exemple : tubes cathodiques)		X			
10.11.12	déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10.11.11		X			
10.11.13*	boues de polissage et de meulage du verre contenant des substances dangereuses		X			
10.11.14	boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10.11.13		X			
10.11.15*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X			
10.11.16	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10.11.15		X			
10.11.17*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X			

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
	10.11.18	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 17		X			
	10.11.19*	déchets solides provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses		X			
	10.11.20	déchets solides provenant du traitement in situ des effluents autres que ceux visés à la rubrique 10 11 19		X			
	10.11.99	déchets non spécifiés ailleurs		X			X
10.12	Déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction						
	10.12.01	déchets de préparation avant cuisson		X			
	10.12.02		X				
	10.12.03	fines et poussières		X	X		
	10.12.04		X				
	10.12.05	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées		X	X	X	X
	10.12.06	moules déclassés		X			X
	10.12.07		X				
	10.12.08	déchets de produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction (après cuisson)		X			
	10.12.09*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X	X		
	10.12.10	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 12 09		X			X
	10.12.13	boues provenant du traitement in situ des effluents		X	X		
10.12.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X		X	
10.13	Déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés						
	10.13.01	déchets de préparation avant cuisson		X			
	10.13.03		X				
	10.13.04	déchets de calcination et d'hydratation de la chaux		X			
	10.13.05		X				
	10.13.06	fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)		X			X
	10.13.07	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées		X		X	X
	10.13.08		X				
	10.13.11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10		X			
	10.13.12*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses		X			
	10.13.13	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 13 12		X			X
	10.13.14	déchets et boues de béton		X			
10.13.99	déchets non spécifiés ailleurs		X				

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
11	<b>DECHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVETEMENT DES METAUX ET AUTRES MATERIAUX, ET DE L'HYDROMETALLURGIE DES METAUX NON FERREUX</b>					
11.01	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux ( par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)					
	11.01.10 boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09		X			
	11.01.11* liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses			X		
	11.01.12 liquides aqueux de rinçage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 11			X		
	11.01.13* déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses			X		
	11.01.14 déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13			X		
	11.01.15* éluats et boues provenant des systèmes à membrane et des systèmes d'échange d'ions contenant des substances dangereuses			X		
	11.01.16* résines échangeuses d'ions saturées ou usées			X		
	11.01.98* autres déchets contenant des substances dangereuses			X		
	11.01.99 déchets non spécifiés ailleurs			X		
11.02	<b>Déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux</b>					
	11.02.02* boues provenant de l'hydrométallurgie du zinc (y compris jarosite et goethite)		X			
	11.02.03 déchets provenant de la production d'anodes pour les procédés d'électrolyse aqueuse		X			
	11.02.05* déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses		X			
	11.02.06 déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre autres que ceux visés à la rubrique 11 02 05		X			
	11.02.07* autres déchets contenant des substances dangereuses		X			
	11.02.99 déchets non spécifiés ailleurs		X			
11.03	<b>Boues et solides provenant de la trempe</b>					
	11.03.02* autres déchets		X			
11.05	<b>déchets provenant de la galvanisation à chaud</b>					
	11.05.03* déchets solides provenant de l'épuration des fumées		X			
	11.05.04* flux utilisé		X			
	11.05.99 déchets non spécifiés ailleurs		X			
12	<b>DECHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MECANIQUE DE SURFACE DES METAUX ET MATIERES PLASTIQUES</b>					
12.01	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques					
	12.01.01 limaille et chutes de métaux ferreux		X			
	12.01.02 fines et poussières de métaux ferreux		X			
	12.01.03 limaille et chutes de métaux non ferreux		X			
	12.01.04 fines et poussières de métaux non ferreux		X			
	12.01.05 déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage			X	X	
	12.01.07* huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)			X		
	12.01.09* émulsions et solutions d'usinage sans halogènes			X	X	
	12.01.10* huile d'usinage de synthèse			X		
	12.01.11 boues d'usinage			X		
	12.01.12* déchets de cires et graisses			X		
	12.01.13 déchets de soudure		X			
	12.01.14* boues d'usinage contenant des substances dangereuses			X		
	12.01.15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14			X		
	12.01.16* déchets de grenailage contenant des substances dangereuses			X		
	12.01.17 déchets de grenailage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 16		X	X		

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
	12.01.16*	boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures			X		
	12.01.19*	huiles d'usinage facilement biodégradables			X		
	12.01.20*	déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses		X	X		
	12.01.21	déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12.01.20	X	X	X		
	12.01.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X		
12.02	Déchets provenant du traitement mécanique des surfaces (grenailage, meulage, affûtage, polissage)		X				
12.03	Déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11)						
	12.03.01*	liquides aqueux de nettoyage			X		
	12.03.02*	déchets du dégraissage à la vapeur			X		
<b>13</b>	<b>HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGES (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)</b>						
13.01	Huiles hydrauliques usagées						
	13.01.03		X				
	13.01.05*	huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)			X		
	13.01.06		X				
	13.01.07		X				
	13.01.08		X				
	13.01.10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale			X		
	13.01.11*	huiles hydrauliques synthétiques			X		
	13.01.12*	huiles hydrauliques facilement biodégradables			X		
	13.01.13*	autres huiles hydrauliques			X		
13.02	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées						
	13.02.02		X				
	13.02.03		X				
	13.02.05*	huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification non chlorées à base minérale			X		
	13.02.06*	huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification synthétiques			X		
	13.02.07*	huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification facilement biodégradables			X		
	13.02.08*	autres huiles de moteur, de boîte de vitesse et de lubrification			X		
13.03	Huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés						
	13.03.03		X				
	13.03.04		X				
	13.03.05		X				
	13.03.07*	huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale			X		
	13.03.08*	huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques			X		
	13.03.09*	huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables			X		
	13.03.10*	autres huiles isolantes et fluides caloporteurs			X		
13.04	Hydrocarbures de fond de cale						
	13.04.01*	hydrocarbure de fond de cale provenant de navigation fluviale			X	X	
	13.04.03*	hydrocarbure de fond de cale provenant d'un autre type de navigation			X	X	
13.05	Contenu de séparateurs eau/hydrocarbures						
	13.05.01*	déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures			X	X	
	13.05.02*	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures			X	X	
	13.05.03*	boues provenant de déshuileurs			X	X	
	13.05.05		X				
	13.05.06*	hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures			X	X	
	13.05.07*	eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures			X	X	
	13.05.08*	mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures			X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
13.06	Huiles usées non spécifiées par ailleurs		X				
13.07	Combustibles liquides usagés						
	13.07.01*	fuel oil et diesel		X			
	13.07.02*	essence		X			
	13.07.03*	autres combustibles (y compris mélanges)		X			
13.08	Huiles usagées non spécifiées ailleurs						
	13.08.01*	boues ou émulsions de dessatage		X			
	13.08.02*	autres émulsions		X			
	13.08.99*	déchets non spécifiés ailleurs		X			
<b>14</b>	<b>DECHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS REFRIGERANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitre 07 et 08)</b>						
14.01	Déchets provenant du dégraissage des métaux et de l'entretien des machines		X				
14.02	Déchets provenant du nettoyage des textiles et dégraissage de produits naturels		X				
14.03	Déchets provenant de l'industrie électronique		X				
14.04	Déchets provenant de réfrigérants et de gaz propulseurs d'aérosols		X				
14.05	Déchets provenant de la récupération de solvants et de réfrigérants (culots de distillation)		X				
14.06	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques						
	14.06.03*	autres solvants et mélanges de solvants		X			
	14.06.05*	boues ou déchets solides contenant d'autres solvants		X	X		
<b>15</b>	<b>EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES? ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATERIAUX FILTRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS</b>						
15.01	Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)						
	15.01.01	emballages en papier/carton		X	X		
	15.01.02	emballages en matières plastiques		X	X		
	15.01.03	emballages en bois		X	X		
	15.01.05	emballages composites		X	X		
	15.01.06	emballages en mélange		X	X		
	15.01.07	emballages en verre	X	X	X		
	15.01.09	emballages textiles		X	X		
	15.01.10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées par de tels résidus		X	X		
15.02	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection						
	15.02.01		X				
	15.02.02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses		X	X		
	15.02.03	absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02		X	X		



Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
<b>16</b>	<b>DECHETS NON DECRIT AILLEURS DANS LA LISTE</b>					
16.01	Véhicules hors d'usage de différents moyens de transport ( y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14 et sections 16.06 et 16.08)					
	16.01.03 pneus hors d'usage			X	X	
	16.01.05	X				
	16.01.07* filtres à huile			X	X	
	16.01.12 patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11			X	X	
	16.01.13* liquides et freins			X		
	16.01.14* antigels contenant des substances dangereuses			X		
	16.01.15 antigels autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14			X		
	16.01.19 matières plastiques			X	X	
	16.01.20 verre		X	X	X	
	16.01.21* composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14			X	X	
	16.01.22 composants non spécifiés ailleurs			X	X	
	16.01.99 déchets non spécifiés ailleurs			X	X	
16.02	Déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques		ne souhaite plus cette rubrique			
16.03	Loupés de fabrication et produits non utilisés					
	16.03.01	X				
	16.03.02	X				
	16.03.03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses		X	X	X	
	16.03.04 déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03		X	X	X	
	16.03.05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses			X	X	
	16.03.06 déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05			X	X	
16.07	Déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitre 05 et 13)					
	16.07.03	X				
	16.07.06	X				
	16.07.08* déchets contenant des hydrocarbures			X	X	
	16.07.09* déchets contenant d'autres substances dangereuses			X	X	
	16.07.99 déchets non spécifiés ailleurs			X	X	
16.08	Catalyseurs usés					
	16.08.02* catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition dangereux		X	X		
	16.08.03 catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition non spécifiés ailleurs		X	X		
	16.08.04 catalyseurs usés de craquage catalytique sur lit fluide (sauf rubrique 16 08 07)		X	X		
	16.08.06* liquides usés employés comme catalyseurs			X		
	16.08.07* catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses		X	X		
16.10	Déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site					
	16.10.01* déchets liquides aqueux contenant des			X		
	16.10.02 déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01			X		
	16.10.03* concentrés aqueux contenant des substances dangereuses			X		
	16.10.04 concentrés aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 03			X		
16.11	Déchets de revêtement de fours et réfractaires					
	16.11.01* revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses		X			
	16.11.02 revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 01		X			
	16.11.03* autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses		X			

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets			N'existe plus	Point d'introduction			
				CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
	16.11.04	autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques non visés à la rubrique 16 11 03		X			
	16.11.05*	revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques contenant des substances dangereuses		X			
	16.11.06	revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques non visés à la rubrique 16 11 05		X			
<b>17</b>	<b>DECHETS DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION ( Y COMPRIS DEBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINES)</b>						
	17.01	<b>Béton, briques, tuiles et céramiques</b>					
	17.01.01	béton		X			X
	17.01.02	briques		X			
	17.01.03	tuiles et céramiques		X			
	17.01.04		X				
	17.01.06*	mélanges ou fractions séparés de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses		X			
	17.01.07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06		X			
	17.02	<b>Bois, verre et matières plastiques</b>					
	17.02.01	bois			X	X	
	17.02.02	verre		X			
	17.02.03	matières plastiques			X	X	
	17.02.04*	bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances			X	X	
	17.03	<b>Mélanges bitumeux, goudron et produits goudronnés</b>					
	17.03.01*	mélanges bitumineux contenant du goudron			X	X	
	17.03.02	mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01			X	X	
	17.03.03*	goudron et produits goudronnés			X	X	
	17.05	<b>Terres ( y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage</b>					
	17.05.01		X				
	17.05.03*	terres et cailloux contenant des substances dangereuses		X		X	
	17.05.04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03		X		X	
	17.05.05*	boues de dragage contenant des substances dangereuses		X		X	
	17.05.06	boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05		X		X	
	17.05.07*	ballast de voie contenant des substances dangereuses		X		X	
	17.05.08	ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17 05 07		X		X	
	17.06	<b>Matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante</b>	ne souhaite plus cette rubrique (modifier puisque nous demandons 17 06 04)				
	17.06.04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03		X			
	17.07	<b>Déchets de construction et de démolition en mélange</b>	X				
	17.08	<b>Matériaux de construction à base de gypse</b>					
	17.08.01*	matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses		X		X	
	17.08.02	matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01		X		X	X

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
19	<b>DECHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS, DES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES HORS SITE ET DE LA PREPARATION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU A USAGE INDUSTRIEL</b>					
	19.01	Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets				
		19.01.01	X			
		19.01.03	X			
		19.01.04	X			
		19.01.05*		X		
		19.01.06*			X	
		19.01.07*		X		
		19.01.08	X			
		19.01.09	X			
		19.01.10*			X	
		19.01.11*		X		
		19.01.12		X		X
		19.01.13*		X		
		19.01.14		X		X
		19.01.15*		X		
		19.01.16		X		X
		19.01.17*		X	X	
		19.01.18		X	X	X
	19.01.19		X	X		
	19.01.99		X	X	X	
19.02	Déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets ( y compris déchromatation, décyanuration, neutralisation)					
	19.02.01	X				
	19.02.02	X				
	19.02.03		X	X	X	
	19.02.04*		X	X	X	
	19.02.05*		X	X	X	
	19.02.06		X	X	X	
	19.02.07*			X	X	
	19.02.08*			X	X	
	19.02.09*			X	X	
	19.02.10			X	X	
	19.02.11*			X	X	
	19.02.99			X	X	
19.03	Déchets stabilisés/solidifiés					
	19.03.02	X				
	19.03.04*		X	X	X	
	19.03.05		X	X	X	
	19.03.06*		X	X	X	
	19.03.07		X	X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
19.04	Déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification					
	19.04.01 déchets vitrifiés		X	X	X	
	19.04.02* cendres volantes et autres déchets du traitement des gaz de fumée		X	X		
	19.04.03* phase solide non vitrifiée		X	X	X	
	19.04.04 déchets liquides aqueux provenant de la trempe des déchets vitrifiés			X		
19.06	Déchets provenant du traitement anaérobie des déchets					
	19.06.01	X				
	19.06.02	X				
	19.06.03 liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux			X	X	
	19.06.04 digestats provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux			X	X	
	19.06.05 liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux			X	X	
	19.06.06 digestats provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux			X	X	
	19.06.99 déchets non spécifiés ailleurs			X	X	
19.08	Déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs					
	19.08.01 déchets de dégrillage			X		
	19.08.02 déchets de dessablage			X		
	19.08.03	X				
	19.08.04	X				
	19.08.05 boues provenant du traitement des eaux usées urbaines			X	X	
	19.08.06* résines échangeuses d'ions saturées ou usées			X		
	19.08.07* solutions et boues provenant de la régénération des échanges d'ions			X	X	
	19.08.09 mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eau usées contenant uniquement des huiles et graisses alimentaires			X	X	
	19.08.10* mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eau usées autres que ceux visés à la rubrique 19.08.09			X	X	
	19.08.11* boues contenant des substances dangereuses provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles			X	X	
	19.08.12 boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19.08.11			X	X	
	19.08.13* boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles			X	X	
	19.08.14 boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19.08.13			X	X	
	19.08.99 déchets non spécifiés ailleurs			X	X	
19.09	Déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel					
	19.09.01 déchets solides de première filtration et de dégrillage		X	X		
	19.09.02 boues de clarification de l'eau		X	X	X	
	19.09.03 boues de décarbonatation		X	X	X	
	19.09.04 charbon actif usé			X		
	19.09.05 résines échangeuses d'ions saturées ou usées			X		
	19.09.06 solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions		X	X	X	
	19.09.99 déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X	
19.10	Déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux					
	19.10.03* fraction légère des résidus de broyage et poussières contenant des substances dangereuses			X	X	
	19.10.04 fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celles visées à la rubrique 19.10.03			X	X	
	19.10.05* autres fractions contenant des substances dangereuses			X	X	
	19.10.06 autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19.10.05			X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
19.11	Déchets provenant de la régénération de l'huile					
19.11.01*	argiles de filtration usées		X	X	X	
19.11.03*	déchets liquides aqueux			X	X	
19.11.04*	déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases			X	X	
19.11.05*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			X	X	
19.11.06	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 19 11 05			X	X	
19.11.07*	déchets provenant de l'épuration des gaz de		X	X	X	
19.11.99	déchets non spécifiés ailleurs		X	X	X	
19.12	Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple tri, broyage, compactage, granulation) non spécifié ailleurs					
19.12.04	matières plastiques et caoutchouc			X	X	
19.12.05	verre		X			
19.12.06*	bois contenant des substances dangereuses			X	X	
19.12.07	bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06			X	X	
19.12.08	textiles			X	X	
19.12.09	minéraux (par exemple, sable, cailloux)		X			
19.12.10	déchets combustibles (combustible issu de déchets)			X	X	
19.12.11*	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses			X	X	
19.12.12	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11			X	X	
19.13	déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines					
19.13.01*	déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses		X	X	X	
19.13.02	déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01		X	X	X	
19.13.03*	boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses		X	X	X	
19.13.04	boues provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 03		X	X	X	
19.13.05*	boues provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances		X	X	X	
19.13.06	boues provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que ceux visés à la rubrique 19 13 05		X	X	X	
19.13.07*	déchets liquides et aqueux concentrés provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses			X	X	
19.13.08	déchets liquides et aqueux concentrés provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que ceux visés à la rubrique 19 13 07			X	X	

Codes et désignations selon décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets		N'existe plus	Point d'introduction			
			CRU Valorisation matière	TUYERE Valorisation énergétique ou matière	TOUR Valorisation énergétique ou matière	CIMENT ajout
20	DECHETS MUNICIPAUX (DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTEES SEPAREMENT					
20.01	Fractions collectées séparément (sauf section 15.01)					
	20.01.01 papier et carton			X	X	
	20.01.02 verre		X			
	20.01.03	X				
	20.01.04	X				
	20.01.07	X				
	20.01.08 déchets de cuisine et de cantine biodégradables			X		
	20.01.09	X				
	20.01.10 vêtements			X	X	
	20.01.11 textiles			X	X	
	20.01.12	X				
	20.01.13* solvants			X		
	20.01.17* produits chimiques de la photographie			X		
	20.01.25 huiles et matières grasses alimentaires			X		
	20.01.26* huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25			X		
	20.01.27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses			X	X	
	20.01.28 peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27			X	X	
	20.01.29* détergents contenant des substances dangereuses			X		
	20.01.30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29			X		
	20.01.32 médicaments autres que ceux visés à la rubrique 20 01 31			X	X	
	20.01.36 équipements électroniques et électriques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35				X	
	20.01.37* bois contenant des substances dangereuses			X	X	
	20.01.38 bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37			X	X	
	20.01.39 matières plastiques			X	X	
	20.01.41 déchets provenant du ramonage de cheminée			X	X	
	20.01.99 autres fractions non spécifiées ailleurs			X	X	
20.02	Déchets de jardins et de parcs ( y compris les déchets de cimetière)					
	20.02.02 terres et pierres		X			
	20.02.03 autres déchets non biodégradables		X			
20.03	Autres déchets municipaux					
	20.03.06 déchets provenant du nettoyage des égouts		X			

vert code ajouté ou modifié suite au décret  
rouge ce qui n'existe plus